









# L'essentiel du document d'objectifs



#### Introduction et démarche

La Seine constitue un des grands fleuves d'Europe occidentale et à ce titre elle possède un potentiel remarquable de diversité de milieux aquatiques et rivulaires. Par ailleurs la capacité d'échanges et de transferts hydriques, biologiques et énergétiques que représente un tel fleuve lui donne un rôle écologique potentiel de premier ordre. L'importance socio-économique de son bassin versant lui a valu depuis très longtemps une forte domestication.

Dans un contexte d'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve et de préservation de la biodiversité, il convient de protéger et sauvegarder les milieux naturels relictuels situés en bordure de ce grand fleuve afin qu'il conserve le rôle écologique primordial que doit jouer un fleuve de cette taille.

Le site Natura 2000 des « lles et berges de Seine » s'inscrit dans un paysage à la fois d'aspect naturel mais aussi au cœur d'un bassin économique de grande ampleur. Tout d'abord naturel car il se trouve dans la vallée de Seine avec des coteaux calcaires encore bien préservés. Ce sont surtout les dernières îles relativement sauvages et relictuelles de la Seine aval, où plusieurs habitats naturels et rare à l'échelle européenne ont pu se maintenir malgré les activités anthropiques. En effet, l'attrait des cours d'eau pour l'urbanisation et l'industrie n'a pas épargné les berges du fleuve, qui sont en grande partie artificielles. De nombreuses activités industrielles et une urbanisation importante sont installées le long du fleuve et en particulier sur le tronçon concerné par le site Natura 2000, avec l'agglomération de Rouen et d'Elbeuf.

Le site des « lles et berges de Seine » s'étend sur les deux départements haut normand. Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB (document de gestion) par le Département de Seine-Maritime seule la partie seinomarine est concernée. Elle s'étend de Saint-Pierre-lès-Elbeuf à Saint-Etienne-du-Rouvray/Belbeuf.

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

# I/ Description du site et diagnostics

## 1) Présentation générale du site et de la zone d'étude

## a) Le site

## Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 :	Iles et berges de Seine en Seine-Maritime
Date de proposition de pSIC / SIC :	Février 2006 / Décembre 2009
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE avec le Numéro officiel du site Natura 2000 :	
Localisation du site Natura 2000 :	Haute-Normandie / Seine-Maritime
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	
Préfet coordinateur :	Seine-Maritime
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB :	
Structure porteuse :	Département de Seine-Maritime
Opérateur :	Département de Seine-Maritime

Ce site est situé en amont de Rouen. Il s'étire sur près de 20 kilomètres et s'étend sur plusieurs communes de l'amont de la boucle d'Elbeuf (frontière euroise) jusqu'en aval au niveau de Saint Etienne du Rouvrray / Belbeuf.

La grande majorité des îles et presqu'îles de Saint Pierre lès Elbeuf à Belbeuf est concernée, ainsi que 3 zones de berges, au total 22 entités géographiques. Ces îles représentent les derniers milieux naturels relictuels soumis au régime des marées (aval du barrage de Poses).

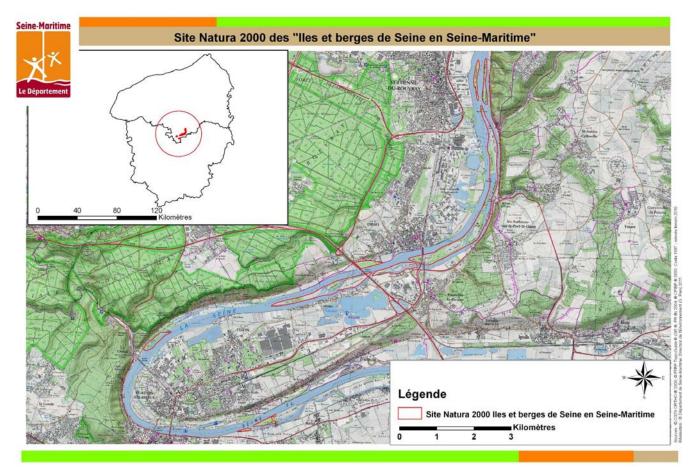


Figure 1 : localisation du site Natura 2000

# b) Les communes du site Natura 2000

Types de Collectivités	Nom de la collectivité	Missions et enjeux par ra	apport à Natura 2000
Communes	- Tourville la Rivière - Oissel - Cléon - Gouy - Saint Pierre lès Elbeuf - Belbeuf - Saint Aubin lès Elbeuf	Le site Natura 2000 est réparti sur la Pierre-lès-Elbeuf à Belbeuf et conce quelques tronçons de berges. Tourv deux communes les plus important 47.88% (113.1ha) de la surface et 1 suivantes sont concernées entre 0.04	erne la quasi-totalité des îles et ille la Rivière et Oissel sont les es du site avec respectivement 9.35% (45.71ha). Les communes
	- Belbeuf - Saint Aubin lès Elbeuf - Saint Etienne du Rouvray - Freneuse - Orival - Les Authieux sur le Port St Ouen	- Gouy: - Saint Pierre lès Elbeuf: - Belbeuf: - Saint Etienne du Rouvray: - Freneuse: - Orival: - Saint Aubin lès Elbeuf: - Les Authieux sur le Port St Ouen:	9,59% (22,65ha) 3,63% (8,57ha) 6,61% (15,61ha) 2,17% (5,11ha) 0,15% (0,36ha) 3,82% (9,02ha) 1,19% (2,81ha) 0,04% (0,086ha)

#### c) Occupation du sol

L'étude du CENHN a permis de cartographier l'occupation du sol sur le site Natura 2000. Les trois grands types de milieux représentés sont les milieux forestiers (38.5%), les milieux ouverts (zone pâturés et friches respectivement 20.5 et 19.1%) et les milieux humides (milieux aquatiques et vasières respectivement 13.62% et 7.92%) (Voir figure 3). La cartographie de l'occupation du sol est accessible sur le tome « atlas cartographique ». Les zones urbanisées et les cultures représentent respectivement 0.30% et 0.1% (voir schéma ci-dessous).

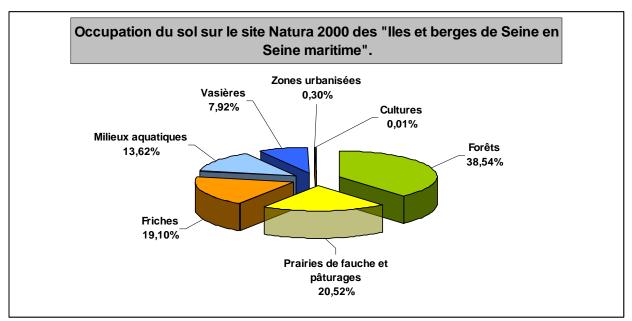


Figure 2: Graphique d'occupation du sol

#### 2) Diagnostic écologique

#### a) Les habitats d'intérêt communautaire

La description des habitats, l'état de conservation et les actions favorables au maintien des habitats, ci-dessous, sont issus du diagnostic écologique du CENHN et des cahiers d'habitats. Ainsi, **7 habitats éligibles** déclinés en **8 habitats élémentaires** ont été recensés :

# Tableaux de synthèse :

Type d'habitats	Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Evolution de l'habitat	État de conservation et surface concernée (en %) de l'habitat					
					Inconnu	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	
	Slikke en mer à marées (façade atlantique)	1130-1	Surface totale de l'habitat : 26.11 ha soit 11.1%	Cet habitat est peu caractérisé par sa végétation, les plantes vasculaires étant généralement absentes. De nombreux mollusques bivalves sont généralement observés sur ces grèves.	100%	x	x	x	х	
asières	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3150-3	Surface totale de l'habitat : 0.04 ha soit 0.1%	Seule deux mares sont recensées et elles ont une nette tendance à s'atterrir, et la végétation qui s'installe est constituée d'hélophytes. A court terme cette végétation peut donc disparaître au profit de roselières ou de mégaphorbiaies.	х	100%	х	х	х	
Milieux aquatiques et vasières	Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots	3260-5	Surface totale de l'habitat : 27.49 ha soit 11.6%	Les espèces présentes dans ces herbiers témoignent de la trophie de l'eau et dans le cas d'hypertrophie, on note l'absence des renoncules, comme en Seine. L'habitat accueille plusieurs espèces patrimoniales. C'est aussi une zone propice pour la reproduction et la croissance de nombreuses espèces de poissons. En l'absence de perturbation, ces groupements végétaux sont assez stables, car régulés par le cycle hydrologique.	x	x	1.4%	11.9%	86.7%	
Milie	Bidention des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)	3270-1	Surface totale de l'habitat : <b>0.87 ha</b> soit 0.4%	Cet habitat n'est présent sur le site que sous forme de linéaires très étroits. La végétation qui le compose est pauvre floristiquement, avec une prépondérance du Bident à fruit noirs, qui est exogène à caractère invasif. En l'absence de perturbations, elle peut évoluer vers des roselières puis des boisements de saules. Dans le cas contraire, qui est celui de la Seine, les phénomènes de marnage permettent une évolution vers des végétations vivaces de petites hélophytes.	x	x	81.6%	x	18.4%	

Groupement à autes herbes du bord des eaux	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	Surface totale de l'habitat : <b>0.01 ha</b> soit 0.000%	Il évolue naturellement vers des formations forestières alluviales en passant par des saulaies arbustives. Ce type de mégaphorbiaies tend à disparaître du fait de la trophie excessive des eaux de la Seine, ce qui fait évoluer l'habitat vers une mégaphorbiaie nitrophile (eutrophe) beaucoup plus répandue sur le site.	x	x	x	100%	х
Groupement hautes herbes bord des eau	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	Surface totale de l'habitat : 19.88 ha soit 8.4%	Ce type d'habitat tend à s'étendre au détriment des mégaphorbiaies méso-eutrophes. Ce stade dynamique d'ourlet évolue naturellement vers des formations forestières alluviales en passant par des stades de saulaies arbustives.	x	0.2%	43.1%	42.9%	13.8%
-orêts alluviales résiduelles	Saulaies arborescentes à Saule blanc	91E0-1*	Surface totale de l'habitat : 34.71 ha soit 14.7%	Cette forêt alluviale liée à un grand fleuve comme la Seine constitue un exemple unique en Haute-Normandie. En l'absence de perturbation, cet habitat est stable. Les phénomènes de crues destructrices, qui rajeunissent ce type de boisement, sont rares du fait de la stabilisation des berges et de la régulation des débits, avec le barrage de Poses et en amont de Paris avec les Grands lacs de Seine. Les saulaies situées sur les niveaux topographiques les plus hauts s'enrichissent en essences de bois durs et peuvent évoluer vers des boisements de <i>l'Ulmenion minoris</i> comme ci-dessous.	X	8.3%	27.8%	56.9%	7%
Forêts all	Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle	91F0-3	Surface totale de l'habitat : 24.93 ha soit 10.6%	Comme pour l'habitat précédent, ces boisements possèdent un caractère patrimonial unique pour la région, car ils constituent des reliques des paysages de plaines d'inondation de grands fleuves. Cet habitat est stable mais peut se banaliser fortement par l'enrichissement en espèces à caractère alluviales non marqué.	х	13%	25%	46%	16%

#### b) Les espèces

- → Sur le site aucune espèce appartenant à l'annexe II de la Directive « Habitats », qu'elle soit végétale ou animale n'a été recensée. Néanmoins, sur l'ensemble du site, **31 espèces végétales patrimoniales** pour la Haute-Normandie ont été répertoriées :
  - 24 sont considérées comme rares en Haute-Normandie ;
  - 13 sont menacées en Haute-Normandie ;
  - 14 figurent sur la liste rouge régionale
  - 2 sont protégées au niveau régional.
- → 14 espèces végétales invasives (voit tableau page 31 Tome 1) ont été observées sur le site étudié. Cela représente presque un tiers des espèces invasives (potentielles ou avérées) connues en Haute-Normandie. Deux espèces animales invasives ont aussi été observées

Aucune île ni portion de berge du périmètre du site n'est épargnée.

→ Sur le site Natura 2000 aucun inventaire visant à déterminer les espèces d'intérêt communautaire n'a été mené. Néanmoins, certaines informations permettent de dresser une liste des espèces de l'annexe II susceptibles de fréquenter le site à différents moment de l'année.

#### Les poissons :

- Saumon atlantique (Salmo salar)
- La Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*)
- La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- La grande Alose (Alosa alosa)
- L'Alose feinte (*Alosa agone*)
- La Bouvière (Rhodeus amarus)
- La Chabot commun (*Cottus gobio*)

#### Chiroptères :

- terrains de chasse potentiels de plusieurs espèces

#### Invertébrés :

- L'écaille chinée (Euplagia quadripunctaria)
- → Les Iles Durand et Sainte-Catherine, géré par la commune de Tourville-la-Rivière bénéficient du suivi scientifique et de la gestion écologique du Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie. Par conséquent, un certain nombre de données naturalistes (Rhopalocères, Orthoptères, Odonates, avifaune...) ont pu être rassemblées sur cette partie du site.

#### 3) Diagnostic socio-économique

Les acteurs sont peu nombreux sur le site, et ont des impacts plus moins négligeables sur les habitats. De plus, des acteurs ou des activités hors Natura 2000 peuvent influencer la conservation des habitats.

#### a) Le contexte industriel et commercial

Aucune activité industrielle ou d'extraction n'est localisé sur le site mais uniquement en périphérie.

#### Industrie

Sur les communes du site Natura 2000, près de 184 entreprises à vocation industrielle sont recensées (source AEF) dont 23 ont plus de 50 salariés. Les installations classées pour la protection de l'environnement représentent une part non négligeable des entreprises, elles sont au nombre de 21.

Des projets à vocation industrielle devraient s'installer le long de la Seine, à proximité du site Natura 2000. Parallèlement, le transport fluvial est lui aussi voué à augmenter dans les années à venir.

#### **Navigation**

Deux types de navigation (transport fluvial et plaisance) sont recensés sur la Seine. Elles ont des impacts différentes l'une de l'autre. Le transport fluvial relie Le Havre à Paris et la navigation de plaisance qui est plus aléatoire et difficilement quantifiable.

Les voies navigables de France (VNF) ont pour principale mission d'assurer la navigation sur le chenal, emprunté par les différents bateaux, convois, porte-conteneurs en amont de Rouen... Le chenal ne fait pas partie du périmètre Natura 2000 mais se trouve à proximité direct. Le dragage naturel du chenal dû à l'effet de marnage et aux passages des bateaux est important. Les interventions mécaniques ne sont donc pas très courantes et sont localisées sur les secteurs sensibles aux dépôts (piles de ponts, haut fond...) et en fonction des études bathymétriques. Les sédiments de dragage récoltés lors des interventions sont stockés en chambre de dépôt dans l'Eure.

## b) L'agriculture

Sur le site des iles et berges aucune zone agricole n'est recensée. C'est à proximité du site que le contexte agricole et maraicher est plus important. Les principales zones concernées se trouvent en amont du site sur la commune de St Pierre lès Elbeuf ou de Tourville la Rivière. C'est principalement la culture céréalière qui prédomine et la culture maraichère.

#### c) La chasse et la pêche

#### La chasse

Sur le site, la chasse dépend des adjudications liées au domaine public fluvial. L'association régionale des chasseurs du domaine public fluvial (ARCDPF) est l'adjudicataire des lots de chasse entre Poses et Aizier. Elle délègue ensuite la gestion de la chasse à l'association les « cols verts » qui chasse sur une partie des îles et les eaux libres. Parmi tous les acteurs du site Natura 2000, les chasseurs sont donc les plus impliqués à la fois sur l'utilisation du site mais aussi la gestion des différentes zones.

L'association les « cols verts » met en place des aménagements cynégétiques sur les îles. Les aménagements quels qu'ils soient, sont généralement mis en place sur les chambres de dépôts de sédiments de dragage au cœur des îles.

#### La pêche de loisirs

La Seine est un fleuve de seconde catégorie, soumis à la réglementation. La pêche est ouverte toute l'année, sauf pour certaines espèces de carnassiers ou de salmonidés soumises à arrêté préfectoral annuel.

Trois associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) gèrent les baux pêche sur le site :

- la belle gaule de Rouen
- le gardon d'Oissel
- la brème d'Elbeuf

La Fédération de la Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique projette de rechercher des sites fonctionnels pour la fraie du brochet. Par Ailleurs, elle a aménagé le bras mort de l'île au Noyer (classé APB) pour qu'il puisse assurer la fonction de frayère à brochet. L'aménagement nécessite une gestion annuelle.

#### d) La gestion écologique

Sur le site, deux associations de réinsertion et une association agréée au titre de la protection de l'environnement par le Ministère de l'Ecologie participent à la préservation du patrimoine naturel des îles.

Les associations de réinsertion sont : les brigades vertes de Belbeuf et l'association d'insertion professionnelle par activités multiples.

Sur le site Natura 2000, le CENHN et la mairie de Tourville sont des acteurs dans la gestion écologique et la préservation des milieux naturels des îles Ste Catherine et Durand. La mairie de Tourville est mandataire gestionnaire des îles Ste Catherine, Durand et aux Bœufs.

#### e) Les activités de loisirs

Deux clubs de canoë – kayak empruntent les eaux du site Natura 2000 (ou à proximité) :

- le canoë kayak de Belbeuf
- le canoë kayak de Cléon.

Un club de voile et un d'aviron naviguent aussi sur et à proximité du site :

- Le club nautique de Belbeuf (aviron)
- Le club de voile de St Aubin lès Elbeuf

La plupart des îles étant inaccessibles par la voie terrestre, la randonnée sur le site Natura 2000 n'est pas une activité majeure. Un chemin de grande randonnée traverse ou longe le site en deux endroits.

## II/ Analyse et enjeux

## 1) Analyse

Les îles sont peu accessibles, hormis celle reliées aux berges de la Seine par un pont (ile aux Bœufs et ile au Moine). Pour accéder aux autres, il est nécessaire d'avoir une embarcation. Le peu de fréquentation permet à la faune et à la flore de garder un coté relativement sauvage et de se développer sans intervention de l'homme. Quelques aménagements du type culture à gibier sont présents sur les îles et sont mis en place par les chasseurs. Il est important de garder le coté sauvage et peu accessible des îles, car ce type de milieux est de plus en plus rare.

Quant aux activités socio-économiques sur le site, elles sont peu nombreuses. La chasse reste l'activité principale. La pêche, le pâturage, la gestion écologique, les sports nautiques sont des activités peu présentes sur l'ensemble du site. Toutes ces activités pratiquées sur les îles ou les eaux libres du périmètre Natura 2000 ont peu d'incidence sur la conservation des habitats d'intérêt communautaire. Ces activités sont, dans l'ensemble, propices à la conservation des habitats. La gestion écologique de certaines îles, le ramassage des déchets sont des bonnes pratiques mises en place par les différents acteurs du site. Les

activités doivent cependant continuer à tenir compte des exigences écologiques des îles et du fleuve. La principale menace identifiée sur le site pour les habitats est la colonisation par les espèces invasives et plus particulièrement d'origine végétales. Un grand nombre d'espèces a colonisé le site et risque de détruire les habitats encore présents. Cette menace est généralement d'origine anthropique. Le fleuve transporte les graines, branches, feuilles de ces espèces importées par l'homme, qui s'adaptent et s'installent facilement et rapidement sur tous les milieux naturels.

En revanche les activités hors-site telle que la navigation fluviale, l'industrie ou encore l'agriculture sont source de dégradation des milieux naturels et des habitats sur les îles. Ces activités sont peu contrôlables à l'échelle du site et concerne une économie qui dépend au minimum du bassin versant de la Seine. Les principales causes de dégradations des habitats sont, avec les espèces invasives, le batillage et la pollution (dont l'eutrophisation) des eaux du fleuve

L'annexe 1 montre les interactions entre les activités et les habitats du site.

## 2) Les enjeux

#### Le milieu terrestre

→ L'enjeu est : la gestion durable des habitats d'intérêt communautaire terrestre face à la pression naturelle et anthropique.

## Le milieu fluvial

→ L'enjeu est : la gestion durable des annexes hydrauliques (bras secondaires et bras morts), des berges et du lit du fleuve.

#### La connaissance

→ L'enjeu est : l'amélioration des connaissances sur le site Natura 2000.

#### La communication

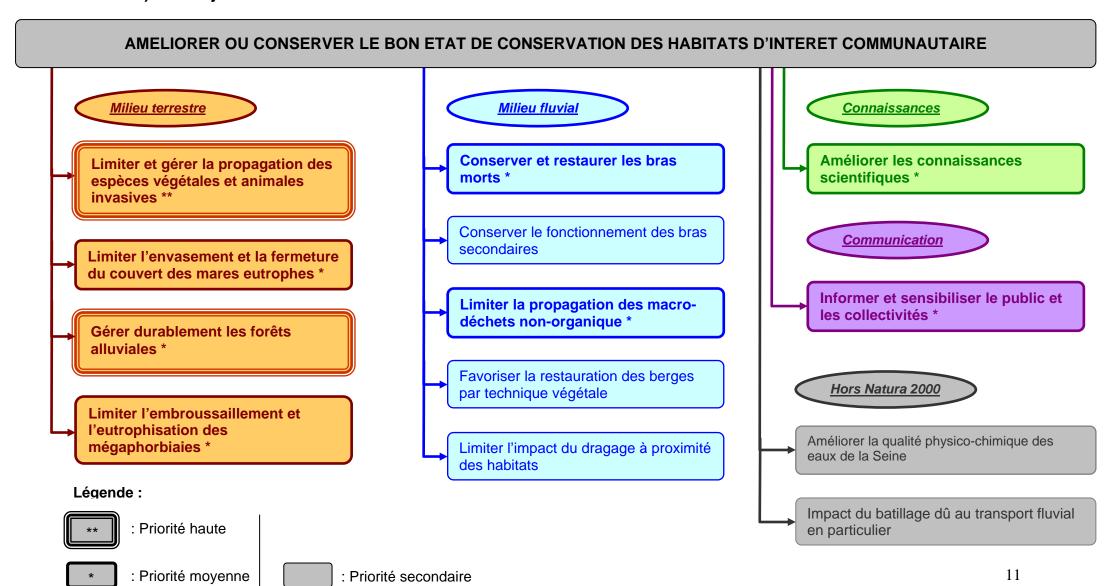
→ L'enjeu est : l'information et la sensibilisation du public et des collectivités.

#### L'enjeu hors périmètre

→ L'enjeu est : la prise en compte des phénomènes extérieurs au site Natura 2000.

## III/ Les objectifs de développement durable et les mesures de gestion

1) Les objectifs



#### 2) Les mesures de gestion pour atteindre les objectifs

Il existe trois outils contractuels permettant la mise en œuvre du Document d'objectifs :

#### - les contrats Natura 2000

De manière générale, le contrat est signé pour une **durée minimale de 5 ans**. Les engagements pris dans le cadre de ces contrats peuvent être regroupés en deux catégories, notamment en fonction de leur récurrence :

- des **actions ponctuelles** (actions menées une seule fois au cours de la durée du contrat),
- des **actions d'entretien** récurrentes.

Chaque action est constituée d'engagements non rémunérés qui correspondent à des bonnes pratiques de gestion et ne donnent pas lieu à une contrepartie financière et d'engagements rémunérés, qui correspondent à des pratiques de gestion particulières allant au-delà des pratiques classiques et pour lesquelles des mesures financières d'accompagnement sont prévues dans le DOCOB.

## - la Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB.

La charte Natura 2000 d'un site contient des recommandations et engagements qui sont formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux herbacés, etc.) et/ou par activité (pratiques agricoles, activités de sports et de loisirs, etc.). Ces derniers doivent pouvoir être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal. Leur non-respect peut alors conduire à une suspension temporaire de l'adhésion à la charte.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000.

#### La charte du DOCOB est accessible au Tome III.

#### a) L'évaluation des incidences

L'objectif de l'évaluation des incidences est de s'assurer que tout nouveau projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Ce volet réglementaire s'articule autour d'un système de listes positives définissant les plans, projets, programmes, manifestations devant être évalués au titre de Natura 2000.

# Tableaux de synthèse :

Objectifs de développement durable	Déclinaison des objectifs	Actions envisagées	Mesures Natura 2000 envisagées
	Les objectifs	pour le milieu terrestre	
	Obj. A.a : Inventorier les espèces	- Cartographier les stations	- Charte Natura 2000
	invasives et étudier leurs propagations	- Assurer un suivi annuel  - Mettre en place un réseau de surveillance	Contrats Natura 2000 : - A32326P et A32327P
Obj. A : Limiter et gérer la propagation des espèces végétales et animales		·	Financements externes
nvasives	Obj. A.b : Mettre en place des	- Inciter les utilisateurs à mettre en place des moyens de lutte	Contrats Natura 2000 : - A32320P et R
	moyens de lutte	- Mettre en place des chantiers d'élimination	Charte Natura 2000
		- Suivre les résultats des chantiers	Financements externes
Obj. B : Limiter l'envasement et la fermeture du couvert des mares	Néant	- Curer les mares - Eliminer les espèces invasives présentes dans les mares	Contrat Natura 2000 : - A32304R, A32309P et R A32320P et R et F22702
eutrophes		- Réduire le couvert végétal (ligneux) au dessus des mares	Charte Natura 2000
		Illales	Financements externes
	Obj. C.a : Gérer durablement les boisements en assurant le maintien et le développement du Peuplier noir	Mettre en place une gestion durable des stations en cas d'exploitation     Recenser les stations des deux espèces	Contrats Natura 2000 : - A32311P et R, A32320P et R, F22706, F22711 et F22715
Obj. C : Gérer durablement les forêts	et du Frêne oxyphylle	- Favoriser le développement des deux espèces (régénération)	Charte Natura 2000
alluviales		()	Financements externes
	Obj. C.b : Maintenir ou créer des îlots de vieillissement, arbres morts,	<ul> <li>Inventorier les arbres cibles</li> <li>Maintenir les arbres en tenant compte de la sécurité des personnes et des risques de chute dans le fleuve</li> </ul>	Contrats Natura 2000 : - F22712
	arbres à cavités ou dépérissants et arbres têtards	- Mettre en place de nouveaux îlots ou arbres	Charte Natura 2000

s d'intérêt	Obj. D : Limiter l'embroussaillement et l'eutrophisation des mégaphorbiaies	Néant	<ul> <li>Maintenir la station de Mégaphorbiaie mésotrophe dans l'état ou améliorer son état de conservation</li> <li>Mettre en place une fauche avec exportation des espèces enrichissantes</li> <li>Couper et exporter les ligneux</li> </ul>	Contrats Natura 2000 : - A32304R, A32310P, A32311P et R et A32320P et R  Charte Natura 2000  Financements externes						
habitats	Les objectifs pour le milieu fluvial									
conservation des hab ıutaire	Obj. E : Conserver et restaurer les bras morts	Néant	- Assurer la connexion des bras morts - Maintenir la dynamique - Enlever les embâcles - Limiter la végétation ligneuse - Prévenir et limiter le comblement - Recenser les frayères à brochet (avérées ou potentielles)	Contrats Natura 2000 :  - A32310P, A32311P et R A322315P, A32316P, A32318P, A32320P et R et F22706,  Charte Natura 2000  Financements externes						
bon état de cons communautair	Obj. F : Conserver le fonctionnement hydraulique des bras secondaires pour assurer la conservation des habitats	Néant	- Préserver la dynamique des bras secondaires - Etudier la sédimentation sur les bras secondaires	Contrat Natura 2000 : - A32318P  Charte Natura 2000  Financements externes						
	Obj. G : Limiter l'impact du dragage à proximité des habitats (Estuaires notamment)	Néant	- S'assurer que le plan de dragage du fleuve est cohérent avec la conservation des habitats - Prendre en compte l'enjeu économique et la navigation	Charte Natura 2000 Financements externes						
er ou conserver le	Obj. H : Limiter la propagation des macro-déchets non-organiques	Néant	<ul> <li>Identifier les principales sources de pollution</li> <li>Mettre en place des pièges à déchets sur les berges des îles</li> <li>Mettre en place une politique de communication auprès des usagers et des riverains</li> </ul>	Contrat Natura 2000 : . A32326P et A32327P Charte Natura 2000 Financements externes						
Améliorer	Obj. I : Favoriser la restauration naturelle des berges	Néant	- Identifier les berges à restaurer naturellement - Favoriser la dynamique naturelle plutôt que l'artificialisation - Veille sur les projets de plateformes multimodales	Contrat Natura 2000 : - A32315P et A32316P  Charte Natura 2000  Financements externes						

		Les objectifs d'amé	elioration des connaissances						
d'intérêt		Obj. J.a : Améliorer les connaissances sur les habitats (Estuaire notamment)	<ul> <li>Réaliser des inventaires sur les invertébrés benthiques et les communautés algales</li> <li>Définir l'état de conservation de l'habitat</li> <li>« d'Estuaire »</li> </ul>	Charte Natura 2000 Partenariat, financements externes					
des habitats d'intérët	Obj. J : Améliorer les connaissances scientifiques	Obj. J.b : Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaires	<ul> <li>Réaliser des inventaires complémentaires pour les chauves-souris, les coléoptères, les odonates, les poissons</li> <li>Assurer un suivi des espèces recensées et mettre en place des mesures de protection</li> </ul>	Charte Natura 2000 Partenariats, financements externes					
		Obj. J.c : Améliorer les connaissances sur les sédiments, les eaux et leurs pollutions	<ul> <li>Réaliser des études sur la qualité de l'eau, les contaminants, les sources de pollution</li> <li>Proposer des pistes d'amélioration de la qualité de l'eau et une gestion durable des sources polluantes</li> </ul>	Financements externes					
nser nire	Les objectifs de communication								
bon etat de conservation communautaire		Obj. K.a : Rendre accessible les données scientifiques	<ul> <li>Recherche de l'ensemble des données</li> <li>Favoriser la mise à disposition de ces données</li> <li>Expliquer et commenter les données pour les rendre accessibles au grand public</li> </ul>	Contrat Natura 2000 : - A32326P et F22714  Charte Natura 2000  Partenariat et financements externes					
conserver le bo	Obj. K : Informer et sensibiliser le public et les collectivités	Obj. K.b : Informer les riverains du site Natura 2000 de l'impact des espèces invasives	Mettre en place des panneaux de communication et de sensibilisation     Mettre en place une communication auprès des scolaires     Editer des plaquettes de communication	Contrat Natura 2000 : - A32326P  Charte Natura 2000  Partenariat et financements externes					
Ameliorer ou co		Obj. K.c: Informer les utilisateurs des périodes optimales d'interventions	- Mettre en place une sensibilisation des usagers	Charte Natura 2000					
Ame		Obj. K.d : S'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme, des plans, des projets	- Mettre en place une sensibilisation et aide auprès des collectivités - Assurer une veille vis-à-vis des différents projets, plans, programmes, schémas	Charte Natura 2000					

Les objectifs hors Natura 2000								
Obj. L : Améliorer la qualité physico- chimique des eaux de la Seine	Néant	- Se référer aux objectifs et actions du SDAGE et de la DCE	Financements externes					
Obj. M : Impact du batillage dû au transport fluvial	Néant	- Mettre en place des systèmes expérimentaux pour limiter le batillage sur les berges (mesures compensatoires ?)	Contrats Natura 2000 : - A32326P et A32327P  Financements externes					

## 3) Liste des contrats Natura 2000

#### a) Les contrats « Ni-ni » :

- A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- A32309P Création ou rétablissement de mares
- A32309R Entretien de mares
- A32310R Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
- A32311P Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- A32311R Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- A32315P Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- A32318P Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires
- A32320P et R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- A32326P Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- A32327P Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

## b) Les contrats forestiers

- F22702 Création ou rétablissement de mares forestières
- F22711 Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- F22712 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F22714 Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- F22715 Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

## IV/ Procédure d'évaluation du document d'objectifs

## 1) Le suivi scientifique

L'article 11 de la directive Habitats énonce le principe de surveillance des sites : « Les Etats membres assurent la surveillance de l'état de conservation des espèces et habitats naturels [...], en tenant particulièrement compte des types d'habitats naturels prioritaires et des espèces prioritaires. »

Le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et notamment l'article R.214-27 stipule que « L'autorité compétente pour arrêter le document d'objectifs procède tous les six ans à l'évaluation du document et de sa mise en œuvre. Le comité de pilotage Natura 2000 est associé à cette évaluation dont les résultats sont tenus à la disposition du public [...] ». Des actions de suivi doivent être réalisées au cours des 6 années de validité du document d'objectifs afin de procéder à une évaluation des mesures mises en place dans le cadre des contrats Natura 2000 et répondre aux objectifs de gestion durable du site.

L'évaluation des résultats scientifiques sera basée sur les constats d'augmentation, de maintien ou de diminution des surfaces d'habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire et/ou prioritaire. Ces constats se feront par comparaison de la cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces à l'état initial et au moment de l'évaluation et par le recensement des espèces citées en annexe II de la directive Habitats. De plus, l'évaluation de la qualité globale du site devra être appréciée par la comparaison des inventaires floristiques et faunistiques à l'état initial, au moment de l'évaluation ainsi que par la cartographie des dégradations d'origine anthropique constatées pendant la période de mise en œuvre du document d'objectifs.

#### 2) Les indicateurs de suivi et l'évaluation

Le suivi et l'évaluation du DOCOB sont basés sur des éléments mesurables par des indicateurs. Il existe différents types d'indicateurs :

- Indicateurs de moyens (moyens humains et financiers),
- Indicateurs de réalisations (nombre de contrats signés, surfaces contractualisées par mesure, par habitat, etc.),
- Indicateurs de résultats (effet direct) ou d'impacts (effet indirect).

Ces derniers peuvent être définis comme « une valeur en général quantifiée (souvent calculée à partir de plusieurs variables) qui mesure les niveaux de réalisation ou d'effet par rapport à un objectif à atteindre ».

Annexe 1 : Interactions entre les activités socio-économiques et les habitats d'intérêt communautaire.

	Habitats etivités	Types d'interactions	Slikke en mer à marées (façade atlantique)	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	Rivières eutrophes, neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots	Bidention des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)	Mégaphorbiaies mésotrophe collinéennes	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	Saulaies arborescente s à Saule blanc	Chênaie- ormaie à Frêne oxyphylle
			1130-1	3150-3	3260-5	3270-1	6430-1	6430-4	91E0-1*	91F0-3*
					Activités s	ur le site Natura 20	000			
2000	Les activités liées à la chasse et sa gestion	+	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	- Ramassage des déchets - Régulation des espèces invasives (ragondins, rats musqués)	- Ramassage des déchets - Régulation des espèces invasives (ragondins, rats musqués)	- Ramassage des déchets - Régulation des espèces invasives (ragondins, rats musqués)	- Ramassage des déchets - Régulation des espèces invasives (ragondins, rats musqués)	- Ramassage des déchets - Régulation des espèces invasives (ragondins, rats musqués)
site Natura 2	Ü	-				Dépôt de cartouches vides	Dépôts de cartouches vides	Dépôts de cartouches vides	Dépôts de cartouches vides	Dépôts de cartouches vides
Activités sur le :	Les activités liées à la pêche et sa pratique	+	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	- Ramassage des déchets - Ouverture du milieu	- Ramassage des déchets - Ouverture du milieu
Ac		-					Aménagement de poste de pêche	Aménagement de poste de pêche	Aménagement de poste de pêche	Aménagement de poste de pêche

Les activités liées aux canoë – kayak,	+	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets	Ramassage des déchets
à l'aviron et à la voile	- 1				Arrêt sur les berges possible	Arrêt sur les berges possible	Arrêt sur les berges possible		
La navigation	+								
de plaisance	•	- Batillage - Hydrocarbures	- hydrocarbures	- hydrocarbures	- Batillage -Hydrocarbures	Batillage	Batillage	Batillage	
Les activités liées aux associations de réinsertion	+	- Etudes et suivis - Ramassage des déchets	- Etudes et suivis - Ramassage des déchets - Arrachages des plantes invasives	- Etudes et suivis - Ramassage des déchets - Arrachages des plantes invasives	- Etudes et suivis - Ramassage des déchets - Arrachages des plantes invasives	- Etudes et suivis - Ramassage des déchets - Limitation de l'embuissonneme nt - Arrachages des plantes invasives	- Etudes et suivis - Ramassage des déchets - Limitation de l'embuissonnement - Arrachages des plantes invasives	- Etudes et suivis - Ramassage des déchets - Arrachages des plantes invasives	- Etudes et suivis - Ramassag des déchets - Arrachag des plantes invasives
	_					Fauchage des berges	Fauchage des berges	Coupes de bois ?	Coupes de bois ?
Les activités du type manifestations terrestres	+	Information du public	Information du public	Information du public	Information du public	Information du public	Information du public	Information du public	Information public
(journées du patrimoine,)	•				Piétinement	Piétinement	Piétinement	Piétinement	Piétinemen
La randonnée pédestre et les aires aménagées	+				Piétinement	Piétinement	Piétinement	Piétinement	Piétinemen
Le pâturage et la gestion écologique par	+			Etudes et suivis	Etudes et suivis	- Etudes et suivis - Limitation de l'embuissonneme nt	- Etudes et suivis - Limitation de l'embuissonnement	Etudes et suivis	Etudes et suivis
le CSNHN	-							Pression sur la flore typique	Pression so la flore typi

	Les activités motorisées terrestre sur les berges et presqu'îles	+				Détérioration des habitats	Détérioration des habitats	Détérioration des habitats	Détérioration des habitats	Détérioration des habitats			
		+	Gestion des écoulements routiers et des déchets	Gestion des écoulements routiers et des déchets	Gestion des écoulements routiers et des déchets	Gestion des écoulements routiers et des déchets	Gestion des écoulements routiers et des déchets	Gestion des écoulements routiers et des déchets	Gestion des écoulements routiers et des déchets	Gestion des écoulements routiers et des déchets			
	Le transport routier et ferroviaire	-	Pollution par écoulement (hydrocarbures, déchets) et désherbage des voies ferrées	Pollution par écoulement (hydrocarbures, déchets) et désherbage des voies ferrées	Pollution par écoulement (hydrocarbures, déchets) et désherbage des voies ferrées	Pollution par écoulement (hydrocarbure s, déchets) et désherbage des voies ferrées	Pollution par écoulement (hydrocarbure s, déchets) et désherbage des voies ferrées						
	Activités hors-site Natura 2000												
	Code Natura 2000		1130-1	3150-3	3260-5	3270-1	6430-1	6430-4	91E0-1*	91F0-3*			
2000	Les activités	+	Mise en place de MAE aux alentours du site et sur le bassin versant	Mise en place de MAE aux alentours du site et sur le bassin versant	Mise en place de MAE aux alentours du site et sur le bassin versant	Mise en place de MAE aux alentours du site et sur le bassin versant	Mise en place de MAE aux alentours du site et sur le bassin versant	Mise en place de MAE aux alentours du site et sur le bassin versant	Mise en place de MAE aux alentours du site et sur le bassin versant	Mise en place de MAE aux alentours du site et sur le bassin versant			
Activités hors-site Natura	agricoles et maraichères	1	- Pollution - Eutrophisation	- Sédimentation / érosion des terres cultivées - Pollution - Eutrophisation	- Sédimentation / érosion des terres cultivées - Pollution - Eutrophisation	- Sédimentation / érosion des terres cultivées	- Sédimentation / érosion des terres cultivées - Eutrophisation	- Sédimentation / érosion des terres cultivées - Eutrophisation	- Sédimentation / érosion des terres cultivées - Eutrophisation	- Eutrophisation			
tivit		+											
Ac	Le dragage du chenal de navigation	-	- Modifications fonctionnement hydrologique	- Modifications fonctionnement hydrologique	- Modifications fonctionnement hydrologique	- Modifications fonctionnement hydrologique	- Modifications fonctionnement hydrologique	- Modifications fonctionnement hydrologique	- Modifications fonctionneme nt hydrologique	- Modifications fonctionneme nt hydrologique			

	Les activités liées à	+	Gestion des rejets	Gestion des rejets	Gestion des rejets					
	l'industrie et à l'exploitation de carrières	-	Pollution aquatiques et sédimentaire	Pollution aquatiques et sédimentaire	Pollution aquatiques et sédimentaire					
	Le transport fluvial et	+								
	touristique	-	Pollution aux hydrocarbures	Pollution aux hydrocarbures	Pollution aux hydrocarbures	Batillage	Batillage	Batillage	Batillage	
	L'urbanisation	+	- Gestion des déchets et des rejets - Information des usagers	- Gestion des déchets et des rejets - Information des usagers	- Gestion des déchets et des rejets - Information des usagers	- Gestion des déchets et des rejets - Information des usagers	- Gestion des déchets et des rejets - Information des usagers	- Gestion des déchets et des rejets - Information des usagers	- Gestion des déchets et des rejets - Coupe de bois « sélective » - Information des usagers	- Gestion des déchets et des rejets - Coupe de bois « sélective » - Information des usagers
		-	- Pollution - Production de déchets	- Pollution - Production de déchets	- Pollution - Production de déchets	- Production de déchets	- Production de déchets	- Production de déchets	- Coupes de bois non contrôlées - Production de déchets	- Coupes de bois non contrôlées - Production de déchets
					Projets su	ır le site Natura 200	00			
0	Code Natura 20	00	1130-1	3150-3	3260-5	3270-1	6430-1	6430-4	91E0-1*	91F0-3*
ıra 2000	Aménagement d'un embarcadère	+			Pas de détério	ration selon l'empla	cement (sous le pon	t de l'autoroute)		
site Natura	sur l'île Ste Catherine	-					Piétinem	nent par augmentation	du nombre de visi	teurs
sur le	Désenvasement du bras secondaire au	+		Diminution de l'atterrissement						
Projets	niveau de Tourville-la- Rivière	-			Augmentation du	courant et modific	ation du fonctionne	ment hydrologique		

	Réalisation de fouilles archéologique sur l'île Ste Catherine	+	Pas de détérioration selon l'emplacement							
		-					Modification d	e la structure pédologi	que et destruction	d'habitats
	Rocade Est	+								
		-	- Création d'aménagement  - Destruction d'habitats (selon tracé)  - Modification du fonctionnement hydrologique, stabilisation des berges							
	Restauration de l'île Mayeux (Grande Seine	+	Etudes et suivis, création de frayères et de zones refuges, restauration des filandres							
	<u>2015)</u> -									
	Projets hors-site Natura 2000									
Projets hors-site Natura 2000	Zone d'activité « Seine Sud »	+								
		-	<ul> <li>- Augmentation du trafic fluvial = batillage</li> <li>- Création de quai d'appontement = modification du fonctionnement hydrologique</li> <li>- Risque de pollution par les rejets et les hydrocarbures</li> </ul>							
	Ligne Grande Vitesse Paris- Le Havre	+								
		1	- Pas de tracé défini - Risque de dégradation d'habitat - Risque de pollution par l'entretien du réseau ferré - Création d'aménagement = modification du régime hydrologique							
	Agrandissement de la plate forme de port d'Angot (Grande Seine 2015)	+								
		•	- Augmentation du trafic fluvial = batillage - Création de quai d'appontement = modification du fonctionnement hydrologique - Risque de pollution par les rejets et les hydrocarbures							
	Restauration du bras mort de St Etienne-du- Rouvray (Grande Seine	+	- Etudes et suivis - Information du public - Potentiel Natura 2000 - Restauration des habitats - Corridor avec les îles et berges							
	<u>2015)</u>	-	Risque de pollution par les sédiments de remblai (si déplacement), les métaux lourds et autres composants actuellement stabilisés en profond							